



RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 6, 15 juillet 2026

Les fongicides homologués en pépinières ornementales

Ce bulletin présente les fongicides homologués pour les cultures en pépinières en 2026. On y retrouve la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits et qui sont rencontrés en pépinières au Québec. Consultez votre agronome pour valider les interventions phytosanitaires à effectuer dans la production.

Nouveaux produits

Les fongicides suivants ont été homologués ou ont obtenu de nouveaux usages en pépinières ornementales durant l'année 2025 ou au début de 2026 :

- **LUNA PRIVILEGE FONGICIDE POUR CULTURES EN SERRES** (fluopyram) : contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) et le blanc sur les plantes ornementales, incluant celles cultivées à l'extérieur.
- **TIMOREX GOLD** (huile de melaleuca) : contre la moisissure grise (*Botrytis cinerea*) sur les plantes ornementales, contre la flétrissure fusarienne (*Fusarium oxysporum*) sur les œillets et contre la rouille blanche (*Puccinia horiana*) sur les chrysanthèmes.

Produits retirés

L'homologation des produits suivants a pris fin en 2025 ou au début de 2026. Il n'est donc plus permis de les employer au Canada :

- **WINFIELD PHOSPHITE EXTRA** (acide phosphoreux).
- **HERITAGE** (azoxystrobine).
- **ALIETTE WDG** (fosétyl-al) : n'est plus homologué pour l'emploi dans les plantes ornementales. *CHIPCO ALIETTE* est encore homologué.

Tableau

Le tableau suivant regroupe les fongicides homologués en pépinières ornementales en 2026. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits.

Télécharger le **Tableau** en format Excel : [Fongicides homologués en pépinières ornementales 2026](#)

Comment consulter ce tableau ?

Le tableau présente les fongicides homologués dans les cultures de pépinières ornementales. Chacune des lignes des tableaux permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes énumèrent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette colonne ainsi que dans la colonne des ravageurs et agents pathogènes pour lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette colonne et sous la colonne des ravageurs et agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les indices de risque pour la santé (IRS) et l'environnement (IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi en pulvérisation foliaire en pépinières. Plus ces indices sont élevés, plus le risque est grand.

Ennemis des cultures

Les cases correspondant aux ennemis ciblés par chaque produit contiennent un point coloré (vert ou rouge). Toutefois, certains ravageurs ou agents pathogènes nommés sur l'étiquette ont été ajoutés à la case « autres », à l'extrême droite du tableau, pour apporter des précisions. Les étiquettes des pesticides indiquent précisément les espèces des organismes visés.

Notes

Des chiffres (en exposant) ont été placés à divers endroits, là où plus de précision était requise. Ces chiffres réfèrent à des renseignements complémentaires se trouvant en bas de tableau. Portez-leur une attention particulière.

Biopesticides

 Les biopesticides ont été identifiés dans le tableau par un fond vert à la case « Nom commercial ».

Le présent bulletin d'information regroupe de l'information sur les produits phytosanitaires répondant à la définition de l'expression « biopesticide » employée par [SAgE pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au [Canada](#), on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiochimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés, en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

Attention : L'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'aide à la décision qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles ainsi que sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Pour plus d'information

- Vidéo sur l'équipement de protection individuelle : [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#). 2019. Agricarrière Formation.
- Le site Web [IRIS phytoprotection](#) est une banque de photos et d'information sur les ennemis des cultures.

Ce bulletin d'information a été mis à jour par Florence Carrier, agr., M. Sc. et Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du sous-réseau Pépinières ornementales ou le secrétariat du RAP](#). Édition : Marianne St-Laurent, agr., M. Sc. et Sophie Bélisle (MAPAQ). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.